PRÉSERVEZ VOTRE ACTIVITÉ DES RISQUES NUMÉRIQUES

GENERALI

Les outils numériques sont au coeur de la vie de chaque entreprise : emails, site internet, stockage de données, etc. Ils accompagnent le développement de votre activité professionnelle mais vous exposent aussi à de nouvelles menaces : **les risques numériques.**

La maîtrise de ces risques est un gage de continuité de votre activité. C'est pourquoi Generali vous propose une solution novatrice et complète qui allie couverture d'assurance et services : **Generali Protection Numérique.**

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUMÉRIQUE ?

Il peut prendre la forme d'actes informatiques malveillants mais il peut aussi être issu de négligences ou d'erreurs humaines. Le risque numérique affecte votre système informatique et/ou les données nécessaires à l'activité de votre entreprise.

Le risque numérique affecte votre système informatique et/ou les données nécessaires à l'activité de votre entreprise.

Le saviez-vous ?

57 % des entreprises ont constaté au moins une cyberattaque[1].

1 entreprise sur 5 a été victime d'une attaque de type ransomware* en 2020[1].

58 % des cyberattaques ont un impact sur les affaires commerciales.

(1) Baromètre du Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique (Cesin) - janvier 2021.

** Les « ransomwares » appelés aussi « rançongiciels » sont des logiciels malveillants qui bloquent l'accès à l'ordinateur ou à des fichiers en les chiffrant et qui réclament à la victime le paiement d'une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès.*

LES CONSÉQUENCES POUR VOTRE ENTREPRISE

Les risques numériques menacent la pérennité de votre activité professionnelle.

1 Incident numérique

Système informatique de l'entreprise 2

3

- Responsabilité vis-à-vis des tiers.
- Perte de confiance des clients.
- Frais de notification réglementaire.
- Perte de chiffre d'affaires.
- Coûts d'expertise informatique
- Frais de reconstitution de données, etc.

Ces incidents peuvent s'accompagner de répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de l'image de votre entreprise.

Les incidents numériques sont en **hausse constante** et concernent toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

UNE NOUVELLE RÉALITÉ POUR TOUS LES CHEFS D'ENTREPRISE

« Je ne pensais pas que mon petit commerce de chaussures en ligne constituerait une cible pour des pirates informatiques.

Le site Internet de mon entreprise a été bloqué pendant 10 jours. Cette attaque a stoppé mon activité professionnelle et a entraîné de fortes pertes de chiffre d'affaires.

« Être sous la menace d'une cyber-extorsion ? En tant que patron d'une PME familiale, je n'y aurais pas cru.

Un lundi matin, l'écran de mon ordinateur affichait le message suivant : « tous les fichiers de votre système sont cryptés. Pour les déchiffrer, versez la somme de 10 000 €. »
Je n'ai pas payé la rançon mais il a fallu 18 heures d'intervention informatique pour redémarrer mon activité et renouer le contact avec mes clients.

UNE PROTECTION INDISPENSABLE POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

La réglementation européenne étend l'obligation de notification.

En cas d'atteinte à des données à caractère personnel, toute entreprise est tenue d'informer :

- les autorités administratives compétentes ;
- les personnes physiques concernées, par exemple, vos clients.

Depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en application du règlement européen[2], le non-respect de cette obligation vous expose à de lourdes sanctions financières.

(2) Règlement 2016/679 - Journal officiel de l'Union européenne L119 du 4 mai 2016

Parce que Generali a pour vocation de vous aider à réaliser vos projets et à anticiper vos besoins, nous avons conçu une solution globale contre les risques numériques, spécialement adaptée aux TPE et PME.

QUELLES GARANTIES POUR QUELLES PROTECTIONS ?

Avec **Generali Protection Numérique**, vous disposez d'une couverture dédiée aux conséquences des risques numériques.

Les garanties Dommages et Pertes vous couvrent pour les incidents numériques que vous subissez et leurs conséquences sur votre activité.

Les garanties Responsabilité Civile vous apportent une sécurité complémentaire si ces incidents impactent des tiers, vos clients et vos fournisseurs par exemple.

Les garanties optionnelles Fraude couvrent les frais engagés et pertes diverses suite à une fraude informatique, téléphonique et suite à une usurpation d'identité.

DOMMAGES ET PERTES

- Frais d'expertise informatique.
- Frais de reconstitution de données.
- Frais de notification.
- Frais de monitoring.
- Frais en cas d'atteinte à la réputation numérique.
- Frais en cas de tentative de cyber-extorsion.
- Pertes d'exploitation et/ou frais supplémentaires.

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Atteinte aux données des tiers que l'entreprise détient.
- Dommages causés suite à l'atteinte des systèmes informatiques de l'assuré.
- Enquête réglementaire et administrative.
- Publication numérique.

OPTIONS FRAUDE

- Fraude informatique.
- Fraude téléphonique.
- Usurpation d'identité.

LES POINTS FORTS DE L'OFFRE

GLOBALITÉ

Une solution complète face aux risques numériques, qu'ils soient issus d'un acte malveillant ou d'une erreur humaine.

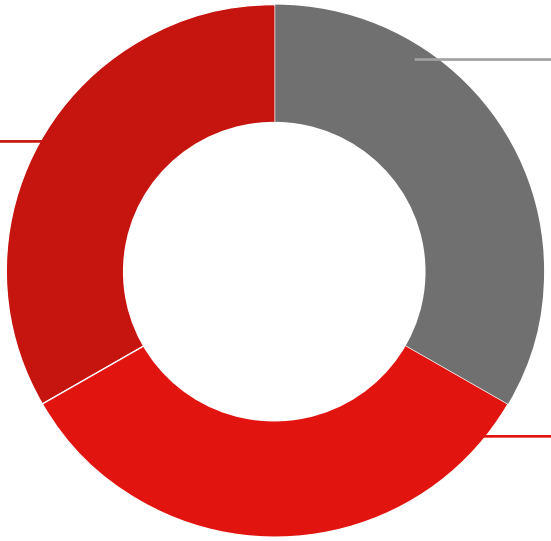

ACCOMPAGNEMENT ET RÉACTIVITÉ

Un accompagnement 24 h/24 pour une résolution efficace des incidents.

SAVOIR-FAIRE

Un réseau de professionnels en sécurité informatique à votre disposition dans toute la France.

ÇA PEUT VOUS ARRIVER !

Certaines données essentielles à votre activité disparaissent de votre système informatique.

Generali Protection Numérique assure la prise en charge des frais engagés par des experts en sécurité informatique pour :

- déterminer l'origine et l'étendue des incidents ;
- procéder à la reconstitution des données perdues.

LE PLUS GENERALI

La reconstitution des données est une opération complexe qui nécessite parfois l'intervention d'équipes spécialisées.

Generali Protection Numérique vous accompagne également dans ce type de situation.

Suite à l'attaque de pirates informatiques, votre site de vente en ligne est indisponible pendant 5 jours, ce qui engendre une importante perte de chiffre d'affaires.

Generali Protection Numérique vous garantit :

- la prise en charge des frais d'expertise informatique pour identifier la cause et l'origine de l'incident et y mettre fin ;
- l'indemnisation de vos pertes d'exploitation et des éventuels frais supplémentaires engagés.

LE PLUS GENERALI

Generali Protection Numérique s'appuie sur des professionnels en sécurité informatique capables d'intervenir rapidement dans toute la France.
Si vous le souhaitez, ils pourront collaborer avec vos équipes ou votre prestataire informatique habituel.

ÇA PEUT VOUS ARRIVER !

Les données bancaires de vos clients sont dérobées ? La réglementation vous oblige à informer l'autorité de contrôle compétente et les personnes physiques concernées par ce vol de données à caractère personnel.

Generali Protection Numérique garantit la prise en charge des frais de notification auprès de l'autorité administrative et individuellement auprès des personnes physiques concernées.

Votre responsabilité est mise en cause par des clients suite à un incident numérique dont vous avez été victime ?

Generali Protection Numérique prend en charge les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en cas :

- de réclamations de tiers suite à une atteinte à leurs données stockées sur votre système informatique ou suite à une atteinte de vos systèmes informatiques leur causant des dommages ;
- d'une publication numérique dommageable pour un tiers, commise dans le cadre de vos activités de communication.

LE PLUS GENERALI

Avec la prise en charge des frais de notification et un accompagnement dédié, Generali Protection Numérique tient compte des dispositions européennes relatives à la protection des données.

LE PLUS GENERALI

Le contrat Generali Protection Numérique complète la couverture de responsabilité civile traditionnelle, afin de vous garantir une protection optimale face à ces nouveaux risques.

DÉCOUVREZ LES SERVICES ASSOCIÉS À L'OFFRE GENERALI PROTECTION NUMÉRIQUE

Agir rapidement pour vous aider après un incident numérique c'est bien.
Vous aider à le prévenir c'est mieux !

Notre objectif : être partenaire de votre maîtrise des risques grâce à des services de prévention et assurer la continuité de votre activité professionnelle lorsque vous êtes victime de cyberattaque.

1. LES SERVICES DE PRÉVENTION

Pour vous accompagner dans la compréhension du risque numérique, Generali met à disposition un programme comportant un accès à :

- un scan technique trimestriel de votre exposition sur internet (sites et ressources visibles depuis l'extérieur) avec l'envoi d'un rapport des éléments non-conformes et des recommandations pour réduire votre exposition ;
- un répertoire de modules de formation en ligne (MOOC) mis à disposition par la CNIL, l'ANSSI ou encore **https://www.cybermalveillance.gouv.fr/** ;
- dix fiches pratiques « prévention cyber-risques » : pour vous aider à mieux comprendre les sujets principaux liés au risque numérique et vous guider sur les bons gestes à adopter (comprendre le règlement européen de protection des données, revoir la politique de confidentialité des données, les risques liés à l'utilisation par les salariés de leur ordinateur et smartphone personnel) ;
- des audits de sécurité informatique, à tarif préférentiel, pour avoir, à un instant précis, une vision complète du niveau de votre système d'information ;
- un outil permettant de déployer, à tarif préférentiel, des campagnes de faux emails frauduleux afin de faire de vos collaborateurs des acteurs de la cybersécurité de votre entreprise.

2. LES SERVICES D'ASSISTANCE

Toute situation de crise perturbe le fonctionnement de votre entreprise et impacte la continuité de votre activité. En cas d'incident, notre prestataire informatique partenaire constitue votre point de contact et vous accompagne 24 h/24 et 7 j/7.

- Notre prestataire informatique partenaire interviendra à distance ou, si nécessaire, au sein de votre entreprise pour effectuer le diagnostic de l'incident et mettre en oeuvre les mesures d'urgence nécessaires.
- Des prestations complémentaires peuvent également vous être proposées et prises en charge par le contrat GPN :
  - reconstitution des données à partir de sauvegardes disponibles et exploitables ;
  - prestations de notification de l'autorité administrative compétente et/ou aux personnes physiques ayant subi une atteinte à leurs données à caractère personnel ;
  - services de monitoring ;
  - prestations de noyage ou re-référencement ;
  - conseils en relations publiques.
- Sur demande, notre prestataire informatique pourra également vous proposer ses services pour la remise en état de fonctionnement de nos systèmes (prestation non prise en charge au titre du contrat).

En cas de demande de l'assuré, le prestataire informatique partenaire de Generali intervient pour résoudre ou accompagner le prestataire informatique de l'assuré dans la résolution.

Nos partenaires sont à vos côtés tout au long de la gestion de l'incident : au-delà de l'intervention informatique d'urgence, un spécialiste de la gestion de crise vous accompagne pour reprendre votre activité au plus vite.

Votre contact

Dénomination sociale / Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ..... e-mail : .....

N° Orias* : .....

** Mention obligatoire pour les agents/courtiers.*

SG1150MARK-23 - RAC - Octobre 2023 - Photos : Getty Images - Le Studio graphique

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat.

La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Iard, Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances, 552 062 663 RCS Paris. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.

Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.